



Conseil d'administration

Objet : Procès-verbal
Date : Séance ordinaire du 23 mars 2022
Heure : 16 h (17 h aux Îles-de-la-Madeleine)
Lieu : Vidéoconférence (Zoom)

MEMBRES PRÉSENTS

- M^{me} Yolaine Arseneau Directrice générale et secrétaire générale
- M. Antonio J. Blouin Groupe socio-économique et vice-président
- M. Paul-André Bourque-Éloquin Entreprise
- M. Guillaume Chassé Enseignant, campus de Gaspé
- M^{me} France Côté Parent
- M. Jean-Michel Côté Titulaire de DEC, programme technique
- M. Carol Cotton Groupe socio-économique et président
- M. Joey Fugère Parent
- M. Jean Gagné Directeur des études
- M^{me} Josée Laflamme Groupe socio-économique
- M^{me} Marie-Lyne Larrivée Professionnelle
- M^{me} Junlian Leblanc Titulaire de DEC, préuniversitaire
- M^{me} Nancy Vigneau Enseignante, campus des Îles-de-la-Madeleine

MEMBRES ABSENTS

- M. Malek Arab Groupe socio-économique
- M. Olivier Brien Étudiant, préuniversitaire



- M^{me} Claudia Delaney Entreprise
- M^{me} Caroline Stevens Groupe socio-économique

POSTE VACANT

- Représentant ou représentante du personnel de soutien (1)
- Représentant ou représentante des étudiants et étudiantes (1)

ASSISTENT À LA RÉUNION

- M. Charles Flageole Personnel-cadre observateur
- M^{me} Josiane Michaud Secrétaire de réunion



ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ;
2. Vérification des présences et atteinte du quorum ;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
4. Déclaration d'intérêts ;
5. Suivi des postes au conseil d'administration ;
6. Adoption des décisions :
 - 6,1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2022 ;
7. Suivi du procès-verbal du 2 février 2022 ;
8. Période de questions pour la communauté collégiale ;

DÉCISION

9. Adoption de la version spécialisée du programme Technologie de maintenance industrielle — campus de Gaspé ;
10. Adoption de la version locale intercampus du cheminement Tremplin DEC ;
11. Adoption de la nouvelle version de l'AEC Guide d'aventure — Collegia ;
12. Adhésion à l'Unité régionale loisirs et sports ;
13. Désignation des officiers autorisés à signer les contrats ;
14. Institution d'un régime d'emprunt spécifique ;
15. Approbation de dépenses pour l'achat de panneaux solaires ;
16. Nomination au poste de gestionnaire administratif ou gestionnaire administrative à l'École des pêches et de l'aquaculture du Québec ;

INFORMATION

17. Correspondance ;
18. Dépôt du procès-verbal du comité exécutif du 2 février 2022 ;
19. Dépôt des rapports de vote électronique du 1^{er} mars 2022 ;
20. Dépôt des rapports des comités du CA ;
21. Information du président ;
22. Information de la directrice générale ;
23. Information du directeur des études ;
24. Suivi de la planification stratégique et du plan de la réussite 23-28 ;



25. Suivi des travaux à la résidence étudiante ;
26. Suivi du campus de Montréal ;
27. Suivi des activités à l'international ;
28. Questions diverses :
 - 28.1. Mission à l'international ;
29. Date de la prochaine assemblée ;
30. Levée de la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président ouvre la séance à 16h27 et souhaite la bienvenue aux membres.

2. VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET ATTEINTE DU QUORUM

La secrétaire générale procède à la vérification des présences et confirme l'atteinte du quorum.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président procède à la lecture de l'ordre du jour.

Sur une proposition de Guillaume Chassé appuyée par Junlian Leblanc, il est résolu :

D'adopter le projet d'ordre du jour de la séance ordinaire du 23 mars 2022 en gardant le varia ouvert.

Résolution CA-2122-62

Fichier joint : Projet_ordre_du_jour_CA_2022-03-24

4. DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

Aucune déclaration d'intérêt n'est signalée.

5. SUIVI DES POSTES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA)

Le président présente le suivi des postes à pourvoir au conseil d'administration :

- Louis-Thomas Roy, représentant des étudiants et étudiantes, a remis sa démission. L'association étudiante de Carleton et l'association étudiante de Gaspé ont été sollicitées pour le remplacer.

- Carol Cotton, représentant du Conseil régional des partenaires du marché du travail, a remis sa démission et souhaite demeurer en poste jusqu'à ce que la prochaine personne à la présidence du CA soit nommée (élections de juin 2022).

Fichier joint : Lettre_demission_CCotton_2022-02-04

6. ADOPTION DES DÉCISIONS

6.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2022

La secrétaire générale est exemptée de la lecture du procès-verbal qui a été acheminé aux membres en conformité avec le Règlement n° 1 de régie interne du Cégep.

Sur une proposition de Josée Laflamme appuyée par Marie-Lyne Larrivée, il est résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2022.

Résolution CA-2122-63

Fichier joint : Procès-verbal_CA_2022-02-02

7. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 2 FÉVRIER 2022

Dépôt des clés aux résidences étudiantes

Le comité des résidences s'est réuni le 9 mars dernier (voir le rapport du comité au point « Dépôt des rapports des comités du CA »).

Le fait de demander un dépôt pour les clés est contraire à la loi. Toutefois, il est légal de demander un dépôt de sécurité. La documentation sera donc modifiée pour faire référence à un dépôt de sécurité et davantage d'énergie sera déployée par l'équipe des résidences pour récupérer les clés à la fin d'un bail.

Statistiques sur la réussite

Les données de l'automne 2021 montrent une augmentation du nombre d'étudiants et d'étudiantes qui ont abandonné tous leurs cours ou qui ont abandonné certains cours. Cette donnée est représentative de ce qui est observé dans l'ensemble du réseau collégial. Le comité de la réussite institutionnel a été informé de la situation et un plan de travail sera développé pour que ces étudiants et étudiantes reçoivent un accompagnement adapté à l'automne prochain.

Fichier joint : Donnees_reussite_2019-2021

Collaborations avec Merinov

Depuis la dernière séance du conseil, le centre collégial de transfert de technologie (CCTT) a obtenu le renouvellement de son accréditation par le ministère. Le ministère a émis des recommandations qui vont faciliter le partage d'information sur le financement du CCTT. L'embauche de nouvelles ressources au sein de l'équipe de Merinov va également faciliter les collaborations entre les deux organisations.

La direction générale va participer au prochain conseil d'administration de Merinov et fera un retour au conseil seulement si nécessaire.

Demande de révision à la Commission d'accès à l'information

Le ministère de l'Enseignement supérieur a transmis les extraits du rapport sur le recrutement d'étudiantes et d'étudiants internationaux au Québec qui concernent le Cégep. Ceci met donc fin au processus de médiation et à la demande de révision déposée par le Cégep à la Commission d'accès à l'information.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LA COMMUNAUTÉ COLLÉGIALE

En conformité avec la résolution CA-02-176, la secrétaire générale a informé la communauté collégiale qu'une période de questions est prévue à l'ordre du jour de la réunion du conseil.

Aucune question n'a été reçue.

9. ADOPTION DE LA VERSION SPÉCIALISÉE DU PROGRAMME DE TECHNOLOGIE DE MAINTENANCE INDUSTRIELLE — CAMPUS DE GASPÉ

Les étudiants et étudiantes en double diplomation du programme de technologie de maintenance industrielle ont un nombre élevé d'heures de cours à leur horaire. Il y a deux ans, le Cégep avait donc décidé de retirer la compétence liée à l'interprétation de plans et de devis de leur cheminement. Toutefois, les deux dernières années ont révélé que le fait de ne pas voir ces notions avait un impact négatif sur le reste de leur cheminement. L'analyse a également permis de constater qu'une mise à niveau sur quelques notions en maintenance industrielle est nécessaire.

La version spécialisée du programme a donc été revue pour y inclure un cours spécifique de 90 heures « Outillage, fabrication, plans et métrologie » dans lequel on retrouve une mise à niveau en maintenance industrielle de même que les notions de lecture de plans et de devis.

Considérant la nécessité d'avoir une version spécialisée du programme pour considérer la réalité des étudiants et étudiantes en double diplomation ;

Considérant l'analyse effectuée par la coordination du programme et la nécessité d'inclure de nouvelles compétences à la version spécialisée ;

Considérant la recommandation favorable de la commission des études à sa séance du 16 mars 2022 ;

Considérant la responsabilité confiée au conseil d'administration d'approuver les programmes d'études ;

Sur une proposition de France Côté, appuyée par Nancy Vigneau, il est résolu :

D'adopter la version spécialisée du programme de technologie de maintenance industrielle au campus de Gaspé.

Résolution CA-2122-64

Fichier joint : Programme_maintenance_industrielle

10. ADOPTION DE LA VERSION LOCALE INTERCAMPUS DU CHEMINEMENT TREMPLIN DIPLOME D'ÉTUDES COLLÉGIALES (DEC)

Le ministère de l'Enseignement supérieur a présenté une nouvelle version du cahier « activités de mise à niveau des activités favorisant la réussite » qui a nécessité l'actualisation du cheminement Tremplin DEC. De plus, le rapport d'autoévaluation du cheminement Tremplin DEC, réalisé en 2018, proposait de nombreuses pistes d'action afin de mettre à niveau le programme et les activités favorisant la réussite.

Considérant l'adoption, par le conseil d'administration, du rapport d'autoévaluation du cheminement Tremplin DEC (résolution CA-18-110) ;

Considérant la recommandation favorable de la commission des études à sa séance du 16 mars 2022 ;

Considérant la responsabilité confiée au conseil d'administration d'approuver les programmes d'études ;

Sur une proposition de Jean-Michel Côté appuyée par Joey Fugère, il est résolu :

D'adopter la version locale intercampus du cheminement Tremplin DEC.

Résolution CA-2122-65

Fichiers joints : Version_locale_intercampus_TremplinDEC

11. ADOPTION DE LA NOUVELLE VERSION DE L'ATTESTATION D'ÉTUDES COLLÉGIALES (AEC) GUIDE D'AVENTURE — COLLEGIA

Groupe Collegia a amorcé en 2021 les travaux pour élaborer la quatrième version de l'AEC guide d'aventure. Cette version tient en compte l'autoévaluation et la révision du programme de DEC techniques du tourisme d'aventure.

Parmi les principaux changements :

- Élaboration du logigramme de cours selon la progression : 1 - techniques sportives, 2 - encadrement de groupe et 3 - guidage en milieu naturel ;
- Ajout d'un stage exploratoire de courte durée ;
- Augmentation du nombre d'activités avec des clientèles réelles ;

- Prise en compte de l’empreinte écologique dans la planification des sorties.

Considérant la nécessité d’arrimer la version de l’AEC guide d’aventure avec le programme de DEC techniques du tourisme d’aventure ;

Considérant la recommandation favorable de la commission des études à sa séance du 16 mars 2022 ;

Considérant la responsabilité confiée au conseil d’administration d’approuver les programmes d’études ;

Sur une proposition de Joey Fugère appuyée par Paul-André Bourque-Éloquin, il est résolu :

D’adopter la nouvelle version de l’AEC guide d’aventure de Groupe Collegia.

Résolution CA-2122-66

Fichier joint : AEC_guide_aventure

12. ADHÉSION À L’UNITÉ RÉGIONALE LOISIRS ET SPORTS

L’Unité régionale loisir et sport Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (URLS) invite le Cégep à renouveler son adhésion pour l’année 2022-2023 et à désigner ses représentants et représentantes à l’assemblée générale de l’organisme. L’URLS est un organisme régional important dans le développement du loisir et du sport. Une représentation auprès de cet organisme permet de faire valoir les intérêts de la population collégiale. Le Cégep peut aussi avoir accès à certains programmes de formation ou de subvention grâce à son statut de membre.

Considérant la demande de l’URLS de désigner les représentants et représentantes du Cégep et de renouveler son adhésion pour l’année 2022-2023 par voie de résolution ;

Considérant l’intérêt du Cégep de maintenir son adhésion à l’organisme afin de représenter les besoins de la population collégiale ;

Sur une proposition d’Antonio J. Blouin appuyée par Josée Laflamme, il est résolu :

D’approuver l’adhésion à l’Unité régionale loisir et sport Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine pour l’année 2022-2023 ;

D'engager la somme de 198,91 \$ représentant le coût de la cotisation annuelle ;

De déléguer Korinne Leblanc, enseignante en technique de tourisme d'aventure, et Sophie Audet, conseillère à la vie étudiante, pour représenter le Cégep de la Gaspésie et des Îles à l'assemblée générale de l'organisme en juin 2022.

Résolution CA-2122-67

Fichier joint : Lettre_adhésion_URLS

13. DÉSIGNATION DES OFFICIERS AUTORISÉS À SIGNER LES CONTRATS

Il est proposé au conseil de désigner trois officiers (en cas de vacance ou d'absence) : la personne occupant le poste de direction générale, celle occupant le poste de présidence du conseil d'administration et la personne à la direction du service des ressources matérielles et financières.

Considérant l'obligation prévue au Règlement de régie interne de désigner deux officiers autorisés à signer les contrats au nom du Cégep de la Gaspésie et des Îles ;

Considérant la nécessité de prévoir un troisième officier en cas de vacance ou d'absence ;

Considérant le rôle stratégique joué par la direction générale, la direction du service des ressources matérielles et financières et la présidence du conseil d'administration dans la gouvernance de l'organisation et sa saine gestion administrative ;

Sur une proposition de Marie-Lyne Larrivée appuyée par Joey Fugère, il est résolu :

De désigner deux des trois officiers parmi les suivants à signer tous les contrats ou autres documents requérant la signature du Cégep : la direction générale, la présidence, la direction des ressources matérielles et financières.

De désigner ces officiers jusqu'à ce que le conseil d'administration décide de désigner d'autres officiers.

Résolution CA-2122-68

14. INSTITUTION D'UN RÉGIME D'EMPRUNT SPÉCIFIQUE

Depuis février dernier, le Cégep doit, pour chaque financement reçu, instituer un régime d'emprunt distinct auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec. Avant février, ces financements se faisaient avec l'institution financière.

Comme le Cégep a reçu une subvention du ministère de l'Éducation et de l'enseignement supérieur pour la rénovation majeure de la piscine du pavillon des sports Marcel-Bujold (1 179 428,96\$), il doit maintenant, pour ce financement qui s'étend sur une période de 10 ans, régulariser la situation et instituer un régime d'emprunt spécifique auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec.

Voici le libellé, reçu du ministère des Finances et pour lequel l'approbation du conseil est nécessaire.

ATTENDU QUE, conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), le Cégep de la Gaspésie et des Îles (l'« Emprunteur ») souhaite instituer un régime d'emprunts spécifique, valide jusqu'au 31 décembre 2024, lui permettant d'emprunter par marge de crédit ou à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 1 179 428,96 \$, et ce, pour financer le projet de rénovations majeures à la piscine du pavillon des sports Marcel-Bujold (le « Projet ») autorisé dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives Phase IV (le « Programme »), dont est responsable le ministre de l'Éducation (le « Ministre »);

ATTENDU QU'en vertu de la convention d'aide financière conclue le 18 décembre 2019 dans le cadre du Programme, le ministre a accordé à l'Emprunteur, pour le Projet, une subvention maximale de 1 179 428,96 \$, à laquelle s'ajoutent les frais d'émission et de gestion applicables aux emprunts à long terme;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 83 de cette loi, l'Emprunteur souhaite prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser ce régime d'emprunts spécifique, d'établir le montant maximum des emprunts qui seront effectués en vertu de celui-ci, ainsi que les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à effectuer et d'autoriser des dirigeants

de l'Emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce régime et à en approuver les conditions et modalités;

ATTENDU QUE l'Emprunteur a obtenu toutes les autorisations requises pour instituer le présent régime;

Sur une proposition de France Côté appuyée par Guillaume Chassé, il est résolu :

Recommandations :

1. QUE soit institué, pour les fins du Projet réalisé dans le cadre du Programme, un régime d'emprunts spécifique, valide jusqu'au 31 décembre 2024, autorisant l'Emprunteur à effectuer des emprunts par marge de crédit ou à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour une somme n'excédant pas 1 179 428,96 \$, auquel s'ajoutent les frais d'émission et de gestion applicables aux emprunts à long terme;
2. QU'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1, il ne soit tenu compte que :
 - a) du capital global en cours et non encore remboursé des emprunts, pour les emprunts par marge de crédit;
 - b) de la valeur nominale des emprunts effectués, pour les emprunts à long terme.
3. QUE, sous réserve du montant maximal déterminé au paragraphe 1, chaque emprunt par marge de crédit et à long terme comporte les caractéristiques et limites suivantes :
 - a) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 432-2018 du 28 mars 2018, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre;
 - b) les emprunts comporteront, selon le cas, les modalités et les conditions établies à la convention de marge de crédit ou à la convention de prêt à long terme, à intervenir entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - c) pour chaque emprunt par marge de crédit ou chaque remboursement de capital ou d'intérêt sur cette marge, une confirmation de transaction sera transmise au ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - d) chaque emprunt à long terme sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

- e) le produit des emprunts à long terme sera affecté aux remboursements des emprunts par marge de crédit contractés en vertu du présent régime d'emprunts;
 - f) afin d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt à long terme et des intérêts dus sur celui-ci, ainsi que des frais de gestion et d'émission, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention à recevoir du ministre pour la réalisation du Projet dans le cadre du Programme, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, aux termes d'un acte d'hypothèque mobilière à intervenir entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
4. QUE la directrice générale, la directrice des ressources matérielles et financières, ou le directeur des études de l'Emprunteur, pourvu qu'ils soient deux agissants conjointement, soit autorisé, pour et au nom de l'Emprunteur, à signer toute confirmation de transaction aux fins de constater chaque emprunt contracté aux termes de la marge de crédit ou tout remboursement d'emprunt sur cette marge;
5. QUE l'un ou l'autre des dirigeants suivants, soit la directrice générale, la directrice des ressources matérielles et financières, ou le directeur des études, de l'Emprunteur, pourvu qu'ils soient deux agissants conjointement, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de marge de crédit et la convention de prêt à long terme, tout billet et tout acte d'hypothèque, à consentir à toutes les clauses et garanties non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes, à recevoir le produit net des emprunts par marge de crédit et à long terme, à en donner bonne et valable quittance, à livrer tout billet constatant un emprunt à long terme ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes.

Résolution CA-2122-69

15. APPROBATION DE DÉPENSES POUR L'ACHAT DE PANNEAUX SOLAIRES

En mars 2020, le Cégep s'est vu octroyer une subvention du conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG) dans le cadre du programme outils et instruments de recherche appliquée (OIRA) à la somme de 149 876 \$.

Cette subvention a été accordée afin de permettre au Cégep de la Gaspésie et des îles et son CCTT en énergies renouvelables (géré par Nergica) de bonifier son microréseau localisé à

Rivière-au-Renard par l'acquisition et la mise en service d'un système solaire photovoltaïque bifacial.

Un premier processus d'appel d'offres avait été lancé en juin 2021. Nous avons alors reçu trois soumissions. Le plus bas soumissionnaire était l'entreprise Supra Énergie avec la somme de 128 650 \$. Après vérification technique, la soumission s'est avérée non conforme au devis technique. Puisque les montants des deux autres soumissions étaient plus élevés que le montant de la subvention, il a alors été décidé de modifier le devis technique et de lancer un autre appel d'offres.

Le deuxième appel d'offres fut lancé en février 2022 et deux soumissions ont été reçues. Le plus bas soumissionnaire est l'entreprise Pégase Construction avec la somme de 139 248 \$. L'admissibilité et la conformité administrative de l'entreprise ont été confirmées. De plus, l'entreprise ne figure pas au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA). Tout est donc conforme du point de vue administratif. Les experts chez Nergica ont procédé à la vérification de la conformité de la soumission selon le devis technique et tout est conforme.

Considérant l'appel d'offres CGI-2122-002 qui s'est terminé le 4 mars 2022 ;

Considérant que le plus bas soumissionnaire est l'entreprise Pégase Construction inc. ;

Considérant la conformité administrative et technique de la soumission ;

Considérant la politique d'achat du Cégep qui confie au conseil d'administration l'approbation des contrats de 75 000 \$ et plus ;

Sur une proposition de Paul-André Bourque-Éloquin, appuyée par Joey Fugère, il est résolu :

D'approuver l'achat du système photovoltaïque bifacial à la somme de 139 248 \$ (avant taxes) auprès de l'entreprise Pégase Construction inc.

Résolution CA-2122-70

16. NOMINATION AU POSTE DE GESTIONNAIRE ADMINISTRATIF OU GESTIONNAIRE ADMINISTRATIVE À L'ÉCOLE DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE(ÉPAQ)

À la suite du 2^e affichage du poste de gestionnaire administratif ou administrative à l'ÉPAQ, le comité de sélection s'est réuni et a analysé les candidatures.

Considérant la recommandation favorable du comité de sélection ;

Considérant l'article 2.04 du Règlement de régie interne qui confie au conseil d'administration la responsabilité de nommer tous les cadres choisis pour des postes permanents ;

Sur une proposition de Jean-Michel Côté appuyée par Paul-André Bourque-Éloquin, il est résolu :

De nommer Jessica Curadeau titulaire du poste de gestionnaire administrative à l'École des pêches et de l'aquaculture du Québec à compter du 11 avril 2022.

Résolution CA-2122-71

Fichier joint : 4702_Gestionnaire_administratif_2e affichage

17. CORRESPONDANCES

La correspondance suivante a été reçue :

- 2022-02-11 : Autorité des marchés publics

Fichier joint : Lettre_AMP_2022-02-11

18. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 2 FÉVRIER 2022

Le procès-verbal est déposé à titre informatif.

Fichier joint : Procès-verbal_CE_2022-02-02

19. DÉPÔT DES RAPPORTS DE VOTE ÉLECTRONIQUE DU 1^{ER} MARS 2022

Les rapports de vote électronique sont déposés à titre informatif :

- Approbation de dépenses pour l'élaboration de la planification stratégique et du plan de la réussite 2023-2028 ;
- Approbation de dépenses pour l'accompagnement dans le déploiement de la gestion documentaire.

Fichiers joints : Rapport_vote_electronique_approbation_planification_strategique, Rapport_vote_electronique_approbation_gestion_documentaire

20. DÉPÔT DES RAPPORTS DES COMITÉS DU CA

Le rapport suivant est déposé à titre informatif :

- 2022-03-09 : Comité des résidences

Fichier joint : Rapport_comite_residences

21. INFORMATION DU PRÉSIDENT

Le président n'a pas d'information à transmettre.

22. INFORMATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Nouvelle direction au Centre d'Initiation à la recherche et d'aide au développement durable (CIRADD)

Fanny Bernard a quitté son poste et sera remplacée par une co-direction générale assumée par Corinne Pedneault (administration et développement organisationnel) et Pierre-Luc Gagnon (recherche et transfert).

Procédure de télétravail

Après avoir expérimenté le télétravail dans un contexte pandémique, le Cégep a élaboré une procédure dont la mise en œuvre fera l'objet d'un projet pilote sur plusieurs mois. L'implantation d'un projet pilote permettra de s'assurer de se doter d'un cadre clair et de faire les ajustements nécessaires, au besoin. Il s'agit d'une étape préliminaire à l'adoption d'une politique de télétravail.

Journée de la recherche et de l'innovation

La journée de la recherche a eu lieu le 15 mars. Plusieurs acteurs de la recherche étaient réunis dont le scientifique en chef et l'innovateur en chef du Québec, des représentants et représentantes des trois CCTT et plusieurs enseignants et enseignantes impliqués en recherche. Les étudiants et étudiantes du programme recherche-études ont également été rencontrés afin de partager leur expérience. Marie-Lyne Larrivée et Charles Flageole, membres du conseil d'administration, ont été au cœur de l'organisation de cet événement et sont remerciés par le conseil.

Considérant la qualité de l'organisation de cet événement d'envergure ;

Considérant les retombées positives de cet événement pour la région, la communauté collégiale et plus particulièrement pour les étudiants et étudiantes qui participent au programme recherche-études ;

Sur une proposition de Josée Laflamme appuyée par Joey Fugère, il est résolu :

D'adopter une motion de félicitations à l'équipe de travail pour la qualité de l'organisation de la cinquième édition de la journée de la recherche et de l'innovation.

Résolution CA-2122-72

23. INFORMATION DU DIRECTEUR DES ÉTUDES

Palmarès des Cégeps

Le Cégep se retrouve dans la moyenne du palmarès pour les programmes préuniversitaires et en position avantageuse pour les programmes techniques, à l'exception du programme de techniques en soins infirmiers dont la nouvelle version adoptée récemment propose des améliorations. À noter que malgré ce classement au palmarès, le taux de réussite des étudiants et étudiantes en soins infirmiers à l'examen de l'ordre est de près de 100 %.

Ouverture de programmes pour l'automne 22

Le 1^{er} tour d'admission s'est terminé le 1^{er} mars dernier. On remarque :

- Une légère augmentation des demandes d'admission (606 vs 582 en 2021) ;
- Une augmentation des demandes venant de l'extérieur de la région (63 % vs 57 % en 2021) ;
- Que le Cégep demeure le 1^{er} choix pour les étudiants et les étudiantes de la région ;
- L'impossibilité d'offrir deux programmes faute d'inscriptions suffisantes : transformation des produits aquatiques et éducation à l'enfance.

Grève étudiante

Une grève de quatre jours a lieu au campus de Gaspé du 22 au 25 mars. Les motifs invoqués sont la justice climatique, la commémoration des grèves de 2012 et la gratuité scolaire. Le Cégep a pris entente avec l'association étudiante pour que les stages et activités du programme de guide d'aventure se poursuivent ainsi que les activités administratives du Cégep.

Cégep virtuel

Cégep virtuel est un regroupement de 10 cégeps des régions dont fait partie le Cégep. Depuis 2017, Cégep virtuel a développé une offre de formation à distance synchrone en soirée s'adressant aux étudiants et étudiantes qui ont un cheminement atypique. Le ministère a annoncé au regroupement une subvention récurrente de 325 000 \$ annuellement pour se doter d'une équipe de travail et d'outils numériques.

24. SUIVI DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE ET DU PLAN DE LA RÉUSSITE 23-28

À la suite d'un appel d'offres public, la firme qui accompagnera le Cégep dans le renouvellement de la planification stratégique et du plan de la réussite est maintenant identifiée. Une rencontre de démarrage a eu lieu entre la firme et le comité responsable de la coordination de la démarche et les travaux sont officiellement lancés. La première étape consiste à effectuer le bilan de la planification actuelle.

25. SUIVI DES TRAVAUX À LA RÉSIDENCE ÉTUDIANTE

Il n'y a aucun nouveau suivi.

26. SUIVI DU CAMPUS DE MONTRÉAL

- Deux cohortes ont démarré en janvier : 15 étudiants et étudiantes en gestion de la chaîne d'approvisionnement et 16 en gestion de projet. Ils et elles sont tous au Canada.
- Il reste toujours 18 étudiants et étudiantes en attente de leurs documents d'immigration.
- Pour le mois de mai, un choix a été fait de réduire le nombre de programmes (4) et d'augmenter le nombre d'étudiants dans ces programmes.
- Les efforts se poursuivent pour relancer les activités à l'automne 2022. On observe depuis une semaine une légère augmentation du nombre de demandes d'admission, ce qui est de bon augure.

27. SUIVI DES ACTIVITÉS À L'INTERNATIONAL

Les fiches projets sont déposées aux membres à titre informatif.

Fichier joint : Fiches_projets_International

28. QUESTIONS DIVERSES

Il est proposé d'ajouter au point 28.1 le sujet intitulé « Mission à l'international ».

28.1 MISSION À L'INTERNATIONAL

La mission en Afrique de l'Ouest francophone prévue en janvier dernier et annulée en raison de la pandémie serait reportée en mai 2022. Par la même occasion, la direction générale planifierait une visite en Inde et à Paris afin de rencontrer divers collaborateurs impliqués dans les activités du campus d'étudiantes et étudiants étrangers de Montréal.

Considérant la volonté du Cégep de rencontrer les principaux partenaires internationaux avec lequel il collabore dans le cadre des projets en Afrique de l'Ouest ;

Considérant la volonté du Cégep de rencontrer les principaux partenaires internationaux avec lequel il collabore dans le cadre des activités du campus de Montréal ;

Sur une proposition de Nancy Vigneau appuyée par France Côté, il est résolu :

D'autoriser la direction générale à amorcer les démarches en vue de réaliser une mission à l'international afin de rencontrer les partenaires du campus de Montréal (Inde et France) et ceux des projets à l'international (Sénégal).

De confier au comité exécutif la responsabilité de prendre connaissance des détails de la mission et d'assurer le suivi avec la direction générale.

Résolution CA-2122-73

29. DATE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine assemblée ordinaire aura lieu le 27 avril 2022.


30. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le président lève la séance après épuisement de l'ordre du jour à 17h24.

SIGNATURES



Carol Cotton
Président du conseil d'administration



Yolaine Arseneau
Secrétaire générale